



Laon, le 8 juin 2018

Communiqué de presse

Cérémonie de remise des décrets de naturalisation

Lundi 11 juin 2018

Le lundi 11 juin 2018, à 17 heures 30, M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne, présidera une cérémonie de remise des décrets de naturalisation dans les salons de la préfecture de Laon. Cette cérémonie vise à accueillir de manière solennelle et chaleureuse dans la communauté nationale les personnes ayant acquis récemment la nationalité française.

Trente-six personnes, âgées de 3 à 73 ans, sont invitées à cette cérémonie. Elles sont originaires de dix-huit pays différents : Algérie, Belgique, Bosnie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Espagne, Egypte, Guinée, Madagascar, Maroc, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Syrie, Tunisie, Turquie.

Parmi ces personnes :

- seize ont été naturalisées par décret (dont trois enfants par effet collectif) ;
- douze personnes adultes sont devenues françaises par déclaration (mariage ou lien avec un Français) ;
- huit enfants sont devenus français par déclaration souscrite auprès du tribunal d'instance, en raison de leur naissance en France ou de leurs attaches françaises.

Pour l'année 2017, dans le département de l'Aisne, 323 personnes sont devenues françaises :

- 183 par décret ;
- 50 par déclaration enregistrée par le ministère de l'intérieur en raison de leurs liens familiaux avec un Français (mariage, ascendant, frère ou sœur) ;
- 90 par déclaration souscrite auprès du Tribunal d'instance de Laon ou de Soissons.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02